

FRANSYLVA 27

RAPPORT D'ACTIVITES AG 2022

Oublions l'année 2021 qui restera dans nos mémoires comme une année de privation, de restriction en raison de la pandémie mondiale, qui ,nous l'espérons verra cette année sa disparition totale.

Néanmoins cette crise a fait évoluer nos mentalités , nos habitudes et nous a fait prendre conscience de certaines réalités notamment économiques générant ainsi de nouveaux modes de commerce, et de relations entre les pays. Et le bois n'a pas échappé à ces nouvelles tendances.

Permettez-moi de brosser rapidement les principaux événements de l'année 2021,dans ce contexte si particulier :

+Les élections régionales du mois de juin ont été l'occasion de rencontrer les candidats et de les sensibiliser aux difficultés que rencontrent les forestiers et de leur transmettre quelques messages précis sur la filière bois notamment lors des visites de scieries .La même équipe que dans la mandature précédente a été réélue, ce qui facilite les relations avec la Région.

+ Equilibre sylvo-cynégétique. Sans vouloir aborder le sujet toujours polémique de la chasse, je voudrais souligner la création par Fransylva et les principaux organismes de l'amont forestier, d'un instrument, dont nous vous avons déjà parlé, de mesure des dégâts de gibier en forêt, permettant ainsi d'intervenir plus efficacement auprès des instances de la chasse notamment lors de l'élaboration des plans de chasse. Cette plateforme « dégâts de gibier, qui utilise la méthode Pallu-Brossier » permet de quantifier les attaques du gibier .Ceux d'entre vous qui ont participé à notre sortie forestière lors de notre assemblée générale 2021 ont pu découvrir cette méthode. (VOIR Alexandre Ricard)

+Le SRGS sert de cadre à la rédaction des documents de gestion durable qui seront agréés par le CRPF ; Il est élaboré par le CRPF et les instances forestières régionales pour plusieurs années. Il fixe des règles conformément au code forestier et dans le cadre du PRFB (programme régional de la forêt et du bois) ;et in fine, il est approuvé par le ministre. Après de nombreuses discussions et réunions, le SRGS de Normandie a été adopté le 9 décembre dernier. Mais le SRGS est également soumis à une évaluation environnementale A l'issue de cette phase, le projet de SRGS et de ses annexes, le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale sont présentés à la consultation du public. C'est cette seconde phase qui se déroule actuellement.

+ Le plan de relance initié par le gouvernement , fin 2020 dont la mesure 19,intitulée « renouvellement forestier » nous intéressait particulièrement a connu un franc succès.

Près de 105 M€ de dossiers ont été déposés représentant une surface de 24600ha, soit 4670 dossiers dont 670 dossiers par des propriétaires en direct. Pour la Normandie, ce sont 197 dossiers dont 163 par les AMI. (Bonne nouvelle pour 2022 ce sont 88M€ qui sont alloués, dont 10 M€ pour les propriétaires et 78 M€ pour les AMI .Sans oublier le programme « France 2030 »)

+ Fibois : Notre interprofession finit sa réorganisation et est redevenue totalement opérationnelle (changement de locaux, embauche...) Ainsi de nouvelles conventions sont en place , et de ce fait la visibilité de la filière auprès des différents acteurs et du grand public est ainsi confirmée.

+ Union Régionale : celle-ci continue ses missions d'information et de communication entre les syndicats départementaux ,les experts, les coopératives et les CETEF ; Vous avez dû recevoir depuis le milieu2021, la Newsletter trimestrielle vous donnant les principales informations de l'Union Régionale. Nous espérons qu'ainsi notre présence et notre engagement seront renforcés auprès de tous les forestiers.

+ Lors du second trimestre, la région a organisé différentes réunions avec l'amont forestier afin de préciser le cadre des dispositifs régionaux et européens Feader 2023/2027. Les mêmes modalités devraient être reconduites ,mais avec des simplifications notoires souhaitées.

Rappelons enfin que votre syndicat reste toujours présent dans le dialogue avec les chasseurs, avec la Safer de Normandie lors des comités techniques, avec la CDPENAF qui contrôle la consommation des terres dans chaque département, avec la chambre d'agriculture et bien d'autres organismes. Enfin, n'oublions pas le rôle social et économique de la forêt, qui reste le premier réservoir terrestre de biodiversité . Rappelons également son rôle dans la qualité de l'air par l'absorption du CO2, dans la qualité de l'eau .Mais n'oublions pas que le climat va être de plus en plus perturbé , que l'acceptabilité sociale des coupes risque de plus en plus de faire débat et que les enjeux environnementaux prennent une place de plus en plus importante dans la vie des citoyens.

Mais par notre volonté , notre union avec les autres acteurs des territoires ruraux, nous arriverons à expliquer, à démontrer et à convaincre que nos méthodes de gestion sont les meilleures et utiles pour la planète et le bien de tous.

Enfin je remercie notre conseil d'administration et notre secrétaire Béatrice Olive pour le travail fourni cette année.

Jean de Sinçay

